

## Rapport Moral

Assemblée Générale du SPMF 4, 5 et 6 Février 2009, VILLENEUVE LEZ AVIGNON.

En présence de :

Mr Matthieu GREGORY Porte parole du ministère, Cabinet du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche

Mr Martial SADDIER, Rapporteur Parlementaire auprès de Mr le Premier Ministre François FILLON,

Mr Joël LIMOUZIN, Président de la commission apicole de la FNSEA

Cher collègue bonjour,

Un rapport moral suit l'autre.

Celui du 31 Janvier 2008 a été présenté en présence de Mme SOUBEYRAN conseillère technique sécurité sanitaire, alimentation, bien être animal au cabinet du ministre de l'Agriculture, au moment ou Mr MARTIAL SADDIER, venait d'être missionné 10 jours avant par le premier ministre Mr FILLON, rapporteur d'une mission parlementaire sur l'abeille et les pollinisateurs sauvages.

Il était d'ailleurs présent et c'était son premier contact avec le monde apicole.

Nous avons évoqué 3 thèmes :

1. la question phytosanitaire,
2. l'interprofession et l'institut technique,
3. la représentativité et le procès en déqualification.

Depuis, même si rien n'est résolu sur le fond, il est évident que le dossier apicole a enfin été mis sur de bons rails.

C'était une étape indispensable, car, depuis le temps que nous étions en panne, il était illusoire d'imaginer que l'on sortirait de l'ornière d'un coup de baguette magique.

En même temps que je répète que nous sommes entrés dans un processus vertueux, je dois à la plus élémentaire des honnêtetés intellectuelles de dire que rien n'est résolu. Il est inutile d'entretenir les illusions.

Je tiens à vous dire que, si je n'ai jamais été aussi optimiste sur l'aboutissement de nos efforts pour doter enfin l'apiculture de ses outils de développement efficaces, je n'ai jamais été aussi convaincu que, si les apiculteurs veulent traduire cette évolution par des résultats concrets, il faudra qu'ils mettent la main à la pâte.

Dans aucun métier l'organisation professionnelle efficace n'a été donnée en cadeau et les apiculteurs devront bien admettre que cela fait partie de leur travail.

A quoi devons nous cette évolution positive ? Et bien précisément à l'excellent travail de Mr SADDIER.

## 1. Que dit ce rapport ?

C'est très simple. Il décrit clairement tout ce que le SPMF tente d'expliquer depuis des années.

1. « La mortalité des abeilles est en forte augmentation depuis une quinzaine d'années.
2. Le constat n'est pas contestable.
3. Le phénomène est mondial. La réponse s'inscrit donc tout naturellement à l'échelle européenne et mondiale.
4. L'apiculture est toujours une passion mais pour certains un loisir, d'autres un métier.
5. Il faut organiser la filière et créer une interprofession, lieu d'échange et de dialogue entre l'ensemble des acteurs et les pouvoirs publics nationaux et internationaux.
6. Cette nouvelle organisation sera l'occasion de définir un statut entre l'apiculteur de loisir et l'apiculteur qui vit de ce métier.
7. Dans l'attente de l'interprofession, il faut favoriser la mise en place d'un Institut Technique et Scientifique de l'abeille.
8. Il conviendra d'organiser la représentation de la filière. Les questions relatives à l'indépendance scientifique et technique ainsi qu'à la place du syndicalisme devront être débattues ».

Tout est dit. Il ne reste plus qu'à faire.

Après cet excellent rapport, Monsieur le député, puissez vous « vendre l'apiculture au parlement » et mettre en place l'architecture indispensable à ce que les apiculteurs, avec l'aide des autres agriculteurs et de l'Etat puissent enfin prendre leur destin en mains.

La définition du statut des apiculteurs constitue la fondation de cette architecture.

Il y a donc un passage obligé pour atteindre cet objectif, c'est une claire définition de vocabulaire. Que le parlement dise clairement ce que recouvrent précisément les termes amateurs, et professionnels à temps complet ou à temps partiel, en précisant sans ambiguïté les droits et les devoirs attachés à chaque catégorie et les choses seront beaucoup plus faciles à construire après.

Ce dossier ne concerne pas, loin de là, que l'apiculture. La FNSEA avec la MSA doivent s'en saisir et formuler des propositions au gouvernement et au parlement.

Notre objectif n'est pas de défavoriser l'activité apicole (ou agricole) faite par des amateurs passionnés, mais bien au contraire de leur donner un cadre précis pour une pleine réalisation de leur passion.

## 2 Apiculture et agriculture.

L'apiculture c'est quoi ?

Le rapport parlementaire nous dit que c'est une filière animale, ce qui est la position constante du SPMF depuis 78 ans.

Les apiculteurs sont donc des agriculteurs.

Par contre, la sociologie est originale. C'est aussi une « petite » production, ou en tout cas perçue comme telle. En outre, l'abeille, c'est un peu mystérieux.

C'est peut être ce qui explique cette décision surprenante de la part de la FNSEA qui, en 1984, a décidé de créer une « commission apicole » comprenant le SPMF, l'UNAF et le SNA.

Depuis 24 ans cette « commission apicole » a surtout servi à ce que l'apiculture se ridiculise :

- par une représentation pléthorique au COPA/COGECA,
- et une interprofession bancaire qui n'a pas survécu longtemps au refus de la transparence de la part des représentants de l'UNAF et du SNA, (par exemple les statistiques de production et l'étiquetage de l'origine).

C'est cela qui a conduit à la disparition de notre institut technique.

Nous attendons désormais une gestion « normale » de la filière apicole par la FNSEA. Nous avons constaté une évolution très nette de sa part. Le changement d'homme y est certainement pour beaucoup. La FNSEA a la volonté de développer son groupe apicole et est prête à donner au SPMF la place qui lui revient. Nous disons banco. Fixons nous des objectifs et des moyens pour avancer.

Joël LIMOUZIN, j'ai le plaisir de t'accueillir dans notre assemblée générale qui a validé hier soir le principe de cette nouvelle relation. Les débats ne seront pas toujours faciles mais notre volonté sera toujours de se comprendre.

A force de se côtoyer sans se parler les apiculteurs et les agriculteurs ont fini par s'ignorer.

Pourtant, sur le terrain, nous vivons ensemble. Nous sommes voisins. Nous nous croisons dans tous les aspects de notre vie sociale. Les agriculteurs nous accueillent sur leurs terres. Nos abeilles butinent et pollinisent leurs cultures. Nous en tirons souvent d'excellentes récoltes de miel. Sans les miels de cultures, la France n'aurait jamais produit autant de miel.

A l'évidence cette incompréhension est absurde et doit cesser.

Nous souhaitons que les apiculteurs deviennent des agriculteurs comme les autres. Nous devons dialoguer avec toutes les filières et en particulier les filières végétales. Nous souhaitons développer un principe de collaboration directe entre apiculteurs et agriculteurs notamment au travers de leurs coopératives. C'est pour nous, la chance de faire partager notre culture technique. Changer le comportement tant du prescripteur que des utilisateurs des produits phytosanitaires est obligatoire si on veut que les choses changent sur le terrain.

Contre on ne fait jamais rien. Il faut donc faire avec.

Cette collaboration agriculture apiculture est une nécessité notamment au niveau national.

Récemment, nous avons été informés de la destruction de ruches par des traitements de désinsectisation des vecteurs de la FCO (Fièvre Catarrhale Ovine). A l'évidence, si cette affaire difficilement croyable se confirme, des éleveurs de moutons ont traité au delà des bâtiments d'élevage, etc... C'est une éventualité que nous n'avions jamais envisagée. Nous devons donc aller plus loin dans ce dossier. Il faut d'abord s'assurer du phénomène. Ensuite, avec la FNSEA, il faut mettre à jour la difficulté, comprendre ce qui se passe, et travailler de concert pour trouver une solution tant pour les éleveurs que pour les apiculteurs.

Le fait que l'on commence par parler d'institut technique avant d'aborder l'interprofession est encore, en soi, une anomalie. Ne soyons pas puristes, la situation catastrophique du secteur apicole impose l'urgence. Veillons cependant à tenir compte de la réalité telle qu'elle est.

Gardons nous aussi de ne pas renouveler les erreurs du passé.

Cependant il ne faut pas se payer de mots. La situation tant au niveau du cheptel qu'au niveau du nécessaire renouvellement des générations d'apiculteurs est telle qu'il faudra au moins trois à quatre millions d'Euros par an en plus des budgets actuels (qu'il faudrait de toutes façons beaucoup mieux utiliser), pour relever les défis qui sont devant nous.

Autant dire que, sans financement des filières végétales et aussi du secteur privé, nous ne pourrions jamais répondre aux enjeux actuels de la disparition des abeilles.

On peut bien entendu chercher des sponsors. ....Mais ne rêvons pas, nos partenaires naturels, nos alliés les plus sûrs, ceux qui, en plus d'un intérêt purement intellectuel ou de communication, ont réellement un intérêt économique direct à la protection de l'abeille, ce sont les agriculteurs (en particulier les filières végétales), leurs coopératives et leurs instituts techniques.

L'enjeu du rapprochement, ou plutôt de l'intégration de l'apiculture dans l'agriculture va bien au-delà d'une simple normalisation relationnelle. C'est de la survie de l'abeille et des apiculteurs qu'il est question.

Je suis heureux de constater, à travers les nombreux contacts que j'ai pu avoir depuis quelques mois, que la quasi-totalité des responsables agricoles en ont pris conscience.

J'espère que les apiculteurs vont leur envoyer une réponse claire et sans ambiguïté :

**« Il est temps de nous comprendre ».**

### **3 Les relations de l'apiculture avec l'Etat en général et l'administration en particulier.**

Après 26 ans de fréquentation de l'administration dont 20 au titre de représentant syndical, je peux affirmer avec force que tous mes interlocuteurs ont fait preuve d'un immense sens de l'écoute, m'ont assuré de leur plus sincère témoignage de compréhension pour nos problèmes, et parfois même n'ont pas hésité à manifester une véritable sympathie.

Après, si je devais faire la liste des solutions concrètes auxquelles nous sommes parvenus, je serais bien en peine. Ne serait ce que sur les dossiers récents, je tire quelques exemples :

- nos propositions sur le suivi post homologation CRUISER ? pas de réponse.
- la remise en cause des homologations pleine fleur des PYRETHOÏDES que nous demandons avec acharnement depuis 27 ans ? pas de réponse et nous y reviendrons
- Une réglementation claire sur la gelée royale avec obligation d'étiquetage du pays d'origine ? pas de réponse.
- Proposition d'ouvrir 30 exploitations professionnelles (soit environ 15 000 ruches) à la recherche pour une étude « systémique » des problèmes de cheptel apicole ? pas de réponse.
- Demande de financement d'un plan ambitieux de plusieurs centaines d'analyses de résidus dans les cires ? pas de réponse.
- Demande d'un complément d'information sur le nombre de ruches remplacées par l'AFSSA (bourdonneuses) pendant la durée de l'enquête multifactorielle ? pas de réponse.
- Et surtout, pas de réponse à notre demande obstinée depuis plus de trente ans d'aligner l'apiculture sur les autres productions agricoles ainsi qu'une définition claire des statuts amateur, et professionnel..... déjà évoqués auparavant.

Cette définition est fondamentale pour la création d'une interprofession qui sert entre autres à financer l'institut technique et à organiser les marchés.

**Par définition, une interprofession, cela ne concerne que les professionnels, qu'ils soient à temps partiel ou à temps complet.**

Les deux dernières réunions du mardi 3 février dernier au ministère de l'agriculture sur la création de l'interprofession et l'institut technique nous posent question.

Pour nous, la création d'un institut technique apicole devait s'inscrire dans le cadre de l'ACTA pour deux raisons. Cet institut fédère l'ensemble des instituts techniques agricoles. Cette particularité permet

- d'une part, un travail de développement et de recherche avec toutes les filières agricoles
- et d'autre part de pouvoir mobiliser des moyens financiers de toute l'agriculture.

Sur ce dernier point, la volonté existe de la part des responsables des filières agricoles et l'émergence d'un institut au sein de l'ACTA permettait d'aller vite. La convention d'adossment entre l'ACTA et le CNDA permettait à ce dernier de préparer le réseau des ADA à ces changements.

Depuis le 3 février dernier, le schéma est par terre. Le projet du COMOP proposé par Martial SADDIER prévoit la création d'un institut avec un comité scientifique et un conseil d'administration. Celui-ci serait composé d'un représentant de chacun des syndicats et associations présents au COMOP, soit 17 titulaires et 17 suppléants.

Cette décision s'accompagne d'un choix qui impose la transformation du CNDA en institut technique avec ces deux instances de décisions. Nous comprenons l'amertume des responsables du CNDA. Ils peuvent avoir le sentiment d'avoir été dupés, être contraints à saborder leur organisation et remettre les clefs à un conseil d'administration totalement inexpérimenté en terme de développement apicole. Sans mettre en cause les personnes, il est extraordinaire de constater qu'une organisation d'apiculteurs qui se constitue en janvier 2009 est automatiquement et immédiatement conviée à participer dès février. En apiculture, on adore l'expérimentation, mais à ce point nous sommes dans une autre dimension.

Monsieur le député, n'oubliez pas que le CNDA, c'est un réseau de femmes et d'hommes qui ont fait vivre jusqu'à présent le développement apicole. Il faut entendre leur message. Vous nous mettez clairement un marché dans les mains. Vous nous dites, si c'est oui, l'institut sera créé dès le mois d'avril et pourra donc commencer à travailler. Si c'est non, on repart pour un an voire plus.

Par contre, dans un cas comme dans l'autre, rien n'est dit sur le financement.

En tout état de cause, il faut conserver les ADAS qui devront relayer sur le terrain les travaux de l'Institut technique.

Le SPMF dit oui, mais sans illusions. Car derrière, les accords de principes ou les banalités, nous savons tous que les divergences, source de paralysie, vont réapparaître.

En tout état de cause, afin d'éviter des aventures inutiles, nous vous demandons que le président du Comité scientifique de l'Acta soit responsable de la constitution du COS apiculture et qu'il le préside..

En conclusion :

Les projets qui nous ont été présentés mardi dernier dont nous avons compris qu'ils étaient à prendre ou à laisser, qui consistent

- à refaire la même interprofession que celle que l'UNAF et le SNA ont saboté, à part que maintenant, au lieu de trois syndicats de producteurs, il y en aura certainement six et probablement sept
- à refaire un institut technique sur le même modèle que celui qui a été contraint au dépôt de bilan, à part qu'au lieu de six structures en son sein il devrait y en avoir seize,

Nous plongeant dans un abîme de réflexion.

Nous ne comprenons pas que l'on puisse tenter de refaire une interprofession et un institut technique sans analyser et comprendre les échecs antérieurs. C'est totalement surréaliste.

Je rappelle que l'expérience constante de toutes les autres filières agricoles est limpide. Lorsque dans le collège producteur d'une interprofession, il y a un syndicat fort et représentatif, tout se passe bien. Lorsqu'il y a plusieurs syndicats de producteurs, c'est le collège utilisateur qui, jouant des conflits internes au collège producteur (conflits essentiellement à caractère personnel ou de préséance), tire tous les marrons du feu.

Devons nous rappeler l'expérience récente du secteur du cheval qui, au bout de trois ans a dû enterrer son interprofession ?

Devons nous préciser pourquoi ?

Eh bien c'est parce qu'on a intégré dès le départ à égalité de droits, l'activité équestre dite « amateur », et les activités des professionnels du cheval.

Monsieur le représentant de M. Le ministre de l'agriculture, vous savez notre attachement à changer en profondeur la réglementation relative au phytosanitaires. La transcription dans le droit français de la Directive européenne -91 414- sera particulièrement suivie par les apiculteurs. Nous espérons une modification radicale des règles concernant l'homologation des produits phytosanitaires.

Sur ce dossier, nous avons alerté depuis de nombreux mois, l'administration sur l'anomalie que constitue la mention pleine fleur pour les substances de la famille des PYRETHROÏDES.

Aujourd'hui, des ruches sont empoisonnées à cause des utilisations ou des usages de ces produits notamment dans les secteurs arboricole et viticole.

Notre demande est simple : l'administration est elle capable de réunir autour d'une même table, les fabricants, les utilisateurs et le SPMF, pour revoir l'ensemble des usages ?

Certains usages ne posent aucune difficulté pour nos ruches. Par contre d'autres sont dangereux.

Nous sommes convaincus que les agriculteurs sont capables d'entendre et de travailler avec nous pour trouver des solutions.

L'administration est au service de l'intérêt général et nous vous le disons tout net, l'intérêt général aujourd'hui, c'est de faciliter le dialogue et la recherche de solutions par les partenaires.

Vous venez pour la première fois devant des professionnels de l'apiculture. Mes collègues sauront vous dire qu'ils sont toujours dans une relation de confiance avec l'administration.

Mais il m'étonnerait qu'ils ne vous demandent pas avec insistance de ne pas refaire les erreurs du passé.

Nous souhaitons plus que jamais avoir un débat constructif pour aboutir à des solutions concrètes et clairement perceptibles sur le terrain. Les abeilles en ont bien besoin, et les exploitations apicoles également.

Au regard de vos obligations et tout particulièrement de votre emploi du temps d'aujourd'hui, je vous remercie encore de vos efforts bien réels, pour venir devant cette assemblée générale.

Les apiculteurs ont souvent le sentiment d'être ignorés ou incompris. Je vous invite à un dialogue franc direct avec la salle qui, je l'espère permettra de lever quelques malentendus et repartir enfin sur de bonnes bases.

ASSEMBLEE GENERALE DU SPMF  
5 FEVRIER 2009-  
VILLENEUVE LEZ AVIGNON